



Entre

La Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes- 16, rue Carnot à Gap représentée par son Président Monsieur Maurice BRUN

Dénommée ensuite « La C.C.I. 05 »

**D'une part**

**Et**

La Communauté de communes du Pays des Ecrins située Maison du canton – 404 avenue du Général De Gaulle, à L'Argentière-La Bessée, représentée par son Président Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS

Dénommée ensuite « la CCPE »

La Communauté de communes du Briançonnais située Les Cordeliers – 1 rue Aspirant Jan, à Briançon, représentée par son Président Monsieur Alain FARDELLA

Dénommée ensuite « la CCB »

**D'autre part**

**Il a été préalablement exposé :**

La CCPE et la CCB ont engagé une démarche conjointe et complémentaire en faisant le choix de travailler sur la mise en commun de l'offre d'immobilier d'entreprises sous la forme de pépinières d'entreprises. Cette collaboration fait l'objet d'un projet déposé au titre du GAL ENTREPRENDRE (Pays du Grand Briançonnais), la CCPE ayant été désignée chef de file.

Pour promouvoir leur action, les deux collectivités souhaitent pouvoir être présentes sur des salons.

C'est à ce titre qu'elles s'associent à la Communauté de Communes de l'Embrunais, le C.B.E. Emergence Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance, Hautes-Alpes Développement, La Ville de Gap, la Mission de développement Economique des Alpes de Haute Provence, l'Institut Régional pour la Création et le développement des Entreprises et la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes pour participer collectivement au salon Prov'emploi. Celui-ci se déroulera le 16 octobre 2012 à Paris.

Projet de convention en date du 31 mai 2012

Cette présence groupée vise à :

- valoriser l'attractivité du territoire des Alpes du Sud auprès du public francilien en quête de changement de vie
- optimiser l'information des porteurs de projet
- apporter une réponse collective à une installation sur les territoires alpins
- promouvoir les offres d'emploi, de terrains ou de reprise ou d'immobilier d'entreprises

Dans cette perspective, les partenaires ont constitué un comité de pilotage composé d'un technicien représentant les structures susmentionnées.

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

### **Article 1 : Objet de la convention**

La C.C.I. 05 s'engage à assurer le portage du volet communication de cette manifestation à savoir :

- Lancer des consultations auprès des entreprises susceptibles de concevoir et imprimer les supports de communication : fiche de présentation des structures d'accompagnement, pochette, fond de stand
- Réunir, auprès des partenaires, l'ensemble des supports (photos et/textes) nécessaire à la conception graphique des différents supports : fond de stand et pochette
- Assurer les commandes auprès des prestataires selon le cahier des charges élaboré par les structures participant à l'action
- Diffuser le communiqué de presse convenu par l'ensemble des partenaires, auprès de la presse écrite et selon les orientations définies par le comité de pilotage
- Réunir le comité de pilotage autant que nécessaire pour valider la proposition de conception graphique qui lui sera soumise par le prestataire retenu
- Réaliser à l'issue de la manifestation un « débriefing »

### **Article 2 : Durée du projet et calendrier**

Cette action a démarré depuis le 14 février 2012 lors de la première réunion du comité de pilotage. Le portage du volet communication est effectif depuis le 30 mai 2012 et se poursuivra jusqu'à la fin du mois d'octobre et au plus tard 1<sup>ère</sup> quinzaine de novembre.

Une rencontre du comité de pilotage est prévue au cours de la dernière semaine de juin afin d'échanger sur la proposition graphique présentée par le prestataire.

Le bon à tirer de la pochette et du fond de stand devra être transmis au prestataire au plus tard fin juillet pour une livraison des supports mi-septembre.

Les communiqués de presse seront adressés aux différents supports sélectionnés courant septembre

### **Article 3 : Moyens mis à disposition par les partenaires**

La CCPE et la CCB mobilisent sur ce projet leurs chargés de mission Développement Economique. Les collectivités pourront également être sollicitées pour la mise à disposition d'une salle de réunion.

Elles s'engagent à produire à la C.C.I, les photos, textes ou données, susceptibles de contribuer à la conception graphique des supports définis par l'ensemble des partenaires.

Il est également convenu que les collectivités planifieront et financeront le déplacement de leur chargé de mission pour le salon.

### **Article 4 : Prestations demandées aux partenaires**

Le budget global consacré à ce salon s'élève à 9.500 €. Cette somme comprend l'achat de l'emplacement ainsi que la partie communication. Les membres du comité de pilotage ont convenu d'une répartition équivalente pour chacun des postes.

Chaque partenaire s'est engagé à verser une contribution selon les conditions suivantes :

- C.C.B et C.C.P.E	2.000 €
- C.C.E	1.000 €
- Ville de Gap	1.000 €
- Pays SUD	1.000 €
- H.A.D	1.000 €
- M.D.E. 04	2.000 €
- I.R.C.E.	500 €
- C.C.I	1.000 €

Ce budget total sera réparti comme suit :

- Stand selon devis n° 2012-4-23 Hautes\_Alpes\_V3 du 23/04/2012 : 5.231,30 € T.T.C
- Communication selon les devis présentés aux partenaires et retenus par la C.C.I : 2.787,87 € T.T.C
- La quote-part disponible à savoir : 1.480,83 € pourra être affectée à l'acquisition de spécialités proposées à la dégustation aux visiteurs ainsi qu'à l'achat de prestations d'hébergement pour la tombola ou de lots supplémentaires.

### **Article 5 : Facturation pour le volet Communication**

La C.C.I émettra, auprès de chaque partenaire, pour le volet « communication », une facture correspondant à son engagement financier , cf annexe 1, soit **586,85 €** pour la CCPE (comprenant la part CCB).

### **Article 6 : Paiement**

La Communauté de Communes du Pays des Ecrins (en tant que chef de file du projet porté avec la CCB) paiera les factures présentées par la C.C.I des Hautes-Alpes dans un délai maximum de 30 jours à compter de la réception de la facture.

**Fait à**

**Le**

**Le Président de la Chambre de  
Commerce et d'Industrie  
des Hautes-Alpes**

**Le Président de la Communauté  
de Communes du Pays des  
Ecrins**

**Le Président de la  
Communauté de Communes  
du Briançonnais**

**Maurice Brun**

**Cyrille DRUJON D'ASTROS**

**Alain FARDELLA**

Annexe 1

Structures	Montants TTC alloués à l'opération	Part dans le budget général	Répartition du coût TTC de la communication
Communauté de Communes du Pays des Ecrins (y compris Communauté de Communes du Briançonnais)	2 000 €	21,05%	586,85 €
Hautes-Alpes Développement	1 000 €	10,53%	293,56 €
Communauté de Communes de l'Embrunais	1 000 €	10,53%	293,56 €
C.B.E. Emergence Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance	1 000 €	10,53%	293,56 €
Ville de Gap	1 000 €	10,53%	293,56 €
Chambre de Commerce et d'Industrie	1 000 €	10,53%	293,56 €
Mission de Développement Economique 04	2 000 €	21,05%	586,85 €
IRCE PACA	500 €	5,25%	146,36 €
	9 500 €	100,00%	2 787,87 €



Entre

« **Hautes-Alpes Développement** », l'agence de développement économique des Hautes-Alpes, sise à Gap, Micropolis, représentée par son Président Monsieur Pierre VOLLAIRE.

Dénommée ci-après « HAD »,

**D'une part**

**Et**

La Communauté de communes du Pays des Ecrins située Maison du canton – 404 avenue du Général De Gaulle, à L'Argentière-La Bessée, représentée par son Président Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS

Dénommée ensuite « la CCPE »

La Communauté de communes du Briançonnais située Les Cordeliers – 1 rue Aspirant Jan, à Briançon, représentée par son Président Monsieur Alain FARDELLA

Dénommée ensuite « la CCB »

**D'autre part**

**Il a été préalablement exposé :**

La CCPE et la CCB ont engagé une démarche conjointe et complémentaire en faisant le choix de travailler sur la mise en commun de l'offre d'immobilier d'entreprises sous la forme de pépinières d'entreprises. Cette collaboration fait l'objet d'un projet déposé au titre du GAL ENTREPRENDRE (Pays du Grand Briançonnais), la CCPE ayant été désignée chef de file.

Pour promouvoir leur action, les deux collectivités souhaitent pouvoir être présentes sur des salons.

C'est à ce titre qu'elles s'associent à la Communauté de Communes de l'Embrunais, le C.B.E. Emergence Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance, Hautes-Alpes Développement, La Ville de Gap, la Mission de développement Economique des Alpes de Haute Provence, l'Institut Régional pour la Création et le développement des Entreprises et la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes pour participer collectivement au salon Prov'emploi. Celui-ci se déroulera le 16 octobre 2012 à Paris.

Projet de convention en date du 31 mai 2012

Cette présence groupée vise à :

- valoriser l'attractivité du territoire des Alpes du Sud auprès du public francilien en quête de changement de vie
- optimiser l'information des porteurs de projet
- apporter une réponse collective à une installation sur les territoires alpins
- promouvoir les offres d'emploi, de terrains ou de reprise ou d'immobilier d'entreprises

Dans cette perspective, les partenaires ont constitué un comité de pilotage composé d'un technicien représentant les structures susmentionnées.

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

#### **Article 1 : Objet de la convention**

HAD s'engage à assurer le portage de la location du stand lors de cette manifestation à savoir :

- Réservation et location d'un stand de 9m<sup>2</sup> auprès de l'organisme « Parcours France » organisateur du salon Provemploi  
Stand clé en main de 9m<sup>2</sup> comprenant l'électricité plus cloisons, enseigne nominative, moquette, une table, deux chaises, un comptoir, un tabouret haut, un présentoir, une corbeille, fiche dans l'annuaire du Salon (page dans le catalogue et sur le site internet du Salon), crédit mobilier inclus de 225€ (permettant de louer du mobilier supplémentaire), accès internet WIFI.

#### **Article 2 : Durée du projet et calendrier**

Cette action a démarré depuis le 14 février 2012 lors de la première réunion du comité de pilotage. Le portage de la location du stand est effectif depuis le 30 mai 2012 et se poursuivra jusqu'à la fin du mois d'octobre.

#### **Article 3 : Moyens mis à disposition par les partenaires**

La CCPE et la CCB mobilisent sur ce projet leurs chargés de mission Développement Economique.

Il est également convenu que les collectivités planifieront et financeront le déplacement de leur chargé de mission pour le salon.

#### **Article 4 : Prestations demandées aux partenaires**

Le budget global consacré à ce salon s'élève à 9.500 €. Cette somme comprend l'achat de l'emplacement ainsi que la partie communication. Les membres du comité de pilotage ont convenu d'une répartition équivalente pour chacun des postes.

Projet de convention en date du 31 mai 2012

Chaque partenaire s'est engagé à verser, dans le budget global alloué à l'opération, une contribution selon les conditions suivantes :

- C.C.B et C.C.P.E	2.000 €
- C.C.E	1.000 €
- Ville de Gap	1.000 €
- Pays SUD	1.000 €
- H.A.D	1.000 €
- M.D.E. 04	2.000 €
- I.R.C.E.	500 €
- C.C.I	1.000 €

Ce budget total sera réparti comme suit :

- Stand selon devis n° 2012-4-23 Hautes\_Alpes\_V3 du 23/04/2012 : 5.231,30 € T.T.C de location de l'espace + 197,34 € T.T.C d'accès internet WIFI (cf : tableau de répartition en annexe)
- Communication selon les devis présentés aux partenaires et retenus par la C.C.I : 2.787,87 € T.T.C
- La quote-part disponible à savoir : 1.480,83 € pourra être affectée à l'acquisition de spécialités proposées à la dégustation aux visiteurs ainsi qu'à l'achat de prestations d'hébergement pour la tombola ou de lots supplémentaires.

#### **Article 5: Facturation pour le volet location de stand**

HAD émettra, auprès de chaque partenaire, pour le volet « location du stand », une facture correspondant à son engagement financier, cf annexe 1, soit **1142,73 €** pour la CCPE (comprenant la part CCB).

#### **Article 6 : Paiement**

La Communauté de Communes du Pays des Ecrins (en tant que chef de file du projet porté avec la CCB) paiera les factures présentées par HAD dans un délai maximum de 30 jours à compter de la réception de la facture.

Fait à

Le

**Hautes Alpes Développement**

**Le Président de la Communauté  
de Communes du Pays des  
Ecrins**

**Le Président de la  
Communauté de Communes  
du Briançonnais**

**Pierre VOLLAIRE**

**Cyrille DRUJON D'ASTROS**

**Alain FARDELLA**



## Annexe 1

Structures	Montants TTC alloués à l'opération	Part dans le budget général	Répartition du coût TTC de la communication
Communauté de Communes du Pays des Ecrins (y compris Communauté de Communes du Briançonnais)	2 000 €	21,05%	1 142,73 €
Hautes-Alpes Développement	1 000 €	10,53%	571,64 €
Communauté de Communes de l'Embrunais	1 000 €	10,53%	571,64 €
C.B.E. Emergence Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance	1 000 €	10,53%	571,64 €
Ville de Gap	1 000 €	10,53%	571,64 €
Chambre de Commerce et d'Industrie	1 000 €	10,53%	571,64 €
Mission de Développement Economique 04	2 000 €	21,05%	1 142,73 €
IRCE PACA	500 €	5,25%	285,00 €
	<b>9 500 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>5 428,64 €</b>

